

Séance du 21 février 2023

(Sous réserve d'approbation lors de la prochaine séance)

 /\

Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 février 2023, à 19H00, sous la présidence de Madame Isabelle PASSUELLO, Maire. Date de la convocation : 10 février 2023

Nom Prénom	Présent	Absent	Pouvoir
Mme PASSUELLO Isabelle	Х		
Mme BOISSIN Catherine	Х		
M. TROUILLOUD Jean Pierre	Х		
Mme VINCENT Emilie	Х		
M. GRES Nicolas	Х		Arrivée 19h10 (n'a pas voté la délibération)
Mme VAN DER VOSSEN Anneke	X		
M. LEVRARD Luc	X		
Mme BERTRAND Marie Laure	X		
M. CLOSIER Joël	Х		¥
Mme SMITH Leila		Х	M. VOUTAZ Christophe
M. PEREZ Guillaume		Х	Arrivée 19h20 (n'a pas voté la délibération)
Mme CROCHET-CARMES Carine	X		
M. VOUTAZ Christophe	X		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Mme SCHWALLER Jocelyne	Х		Arrivée 19h15 (n'a pas voté la délibération)
M. BECK Bernd		Х	A.
M. REBEIX Pierre	X		
Mme VAN ETTINGER Amélie	X		
M. BRUN Pascal	Х		
Mme VUILLERMOZ Aurélie	Х		2

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire ouvre la séance et fait lecture de l'ordre du jour.

- Attribution de l'accord-cadre de fourniture alimentaire pour le restaurant scolaire, le centre de loisirs et le portage repas.
- 1. Désignation du secrétaire de séance : Mme Marie-Laure BERTRAND est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.
- Le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2023 est adopté à la majorité (abstention Mme VAN DER VOSSEN)

1 – Attribution de l'accord-cadre de fourniture alimentaire pour le restaurant scolaire, le centre de loisirs et le portage repas :

Mme le Maire EXPOSE au Conseil Municipal que :

Dans le cadre du renouvellement du marché de fourniture et livraison de repas pour le restaurant scolaire et le centre de loisirs ainsi que le portage repas, une procédure adaptée ouverte conforme aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 3° du code de la commande publique a été lancée le 2 janvier 2023 par avis d'appel à concurrence dont la date limite de remise des offres avait été fixée au 23 janvier 2023 à midi.

Cette procédure concerne l'attribution d'un accord-cadre avec maximum. Le montant maximum annuel de commande est fixé à 126 600 € TTC. L'accord-cadre est passé pour une durée de 36 mois.

Un avis d'appel à la concurrence a été adressé pour publication à Usine Nouvelle, Marchés Online, et mis en ligne sur le site internet de la Mairie. Le dossier de consultation des entreprises était téléchargeable gratuitement sur le site des marchés publics https://webmarche.adullact.org.

2 candidats ont retiré le dossier de consultation, 2 offres sont parvenues dans les délais impartis. Les plis ont été ouverts et analysés en interne.

L'analyse des offres révèle que :

2 offres ont été déposées dans les délais impartis.

Au vu du rapport d'analyse des offres effectué, et du test des menus qui s'est déroulé en Mairie le 30/01/2023, il est proposé au conseil municipal d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise Bridon Distribution Gastronomie pour la solution variante (1 repas complet bio par semaine).

Le prix proposé par l'entreprise Bridon Distribution Gastronomie pour la solution 1 repas complet bio par semaine :

Tarif repas enfant : 3.40 euros HT
Tarif portage repas : 8.03 euros HT

Mme le Maire indique que le rapport d'analyse des offres a été transmis avec la note de synthèse.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ATTRIBUE l'accord-cadre à l'entreprise BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE pour la solution variante bio.

AUTORISE Mme le Maire à signer l'accord-cadre mentionné ci-dessus et les pièces afférentes.

Mise en œuvre de la délégation au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales :

- Devis SAVTI pour le raccordement fibre optique des différents bâtiments de la commune pour 13 116 euros TTC.
- Devis Bouygues pour le raccordement électrique de la Salle de la Chenaille pour un montant de 17 223.48 euros TTC.
- Devis ICOM France SAS pour l'achat de matériel dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté pour un montant de 17 718.20 euros TTC.
- Devis de réparation de deux caniveaux Chemin du Pied du Mont pour un montant de 9 316 euros TTC.
- Devis de la société Cuny pour l'achat d'un four pour la cantine scolaire pour un montant de 6 250.50 euros TTC.
- Convention de prestation d'exploitation forestière de la société GONSSOLLIN Services pour l'abattage d'arbres menaçants pour un montant de 6 336 euros TTC.
- Convention d'assistance technique à donneur d'ordre dans le cadre d'une prestation forestière de l'ONF.

 Convention d'occupation au profit de la Société SARL La Fourragère (Bois 2000) pour Pellets Drive situé 10 Chemin du Couillou à Echenevex au 1er janvier 2023.

Point d'information et questions

- Monsieur TROUILLOUD indique que l'exécutif se posait la question de savoir s'il fallait créer une nouvelle commission pour le suivi du dossier de la salle. Le conseil municipal se prononce en faveur du fait que la commission travaux existante est compétente à suivre ce dossier. La première tâche de la commission sera de déterminer un cahier des charges pour l'étude de faisabilité.
- Mme VAN DER VOSSEN souhaiterait savoir si la salle sera encore ouverte au public. Cette salle estelle aux normes ? M. TROUILLOUD indique que la commission sécurité a donné un avis positif en prévision des travaux.
- M. VOUTAZ souhaiterait avoir des précisions sur la réparation des caniveaux. M. TROUILLOUD indique qu'il s'agit de caniveaux qui doivent être refaits car cassés. Il indique qu'il faudrait les nettoyer.
- M. LEVRARD rapporte le travail de la commission sur la réfection du rond-point de Mury. Une demande de devis a été faite auprès de EIJAA et Degroisse. EIJAA est le moins cher. La proposition est donc que EIJAA refasse le rond-point de Mury. La plupart des végétaux serait gardé. A la place des galets existant du gazon serait mis en place. Les galets seraient gardés au CTM. Toutes les graminées disparaitront. Le conseil municipal donne son accord. Une décision du Maire sera faite.
- Réaménagement des Sources de l'Allondon. L'abattage a été commandé. Une consultation directe a été lancée et 5 entreprises ont manifesté leur intérêt pour la mission.
- La prochaine commission finances aura lieu le 1er mars.
- M. REBEIX a indiqué que le bulletin municipal a été publié tardivement. M. CLOSIER indique que c'était difficile de récupérer les articles y compris le mot de la minorité. M. REBEIX indique que souhaiter les vœux se fait plus tôt dans l'année.
- M. REBEIX déplore que quand il y a des questions écrites celles-ci ne sont pas retranscrites dans le procès-verbal. Mme le Maire répond que c'est fait en questions diverses. M. CLOSIER montre l'exemple d'un ancien procès-verbal.
- M. REBEIX indique qu'il y a des jeunes qui causent des nuisances à la fontaine de la Pierre. Les jeunes ont dit qu'il n'y avait pas de poubelles et qu'ils ne pouvaient donc pas jeter leurs détritus. Ils jouent au foot sur la place de la Mairie également. Mme BOISSIN indique qu'ils avaient commencé à allumer un feu dans l'abri bus un soir.
- M. CLOSIER rappelle que le 16 mars c'est l'accueil des nouveaux habitants à la Chenaille. Un livret sera distribué à cette occasion. Une information a été envoyée aux 54 nouvelles familles qui se sont déclarées en Mairie.
- Beaucoup de retours positifs concernant la nouvelle bibliothécaire.
- Mme le Maire indique qu'il y a une recrudescence de cambriolages sur le Pays de Gex.
- Mme VAN DER VOSSEN demande pourquoi les lumières s'éteignent de manière échelonnée (10mn d'écart entre certains points). Mme le Maire indique qu'elle va se renseigner. Mme VAN ETTINGER demande si les lumières du stade dépendent du même réseau car c'est toujours allumé. Mme BOISSIN indique que samedi c'était tout éteint.

Fin du CM à 19h40

ADOPTE A L'UNANIMITE LE 14 MARS 2023.

